

Thierry POMEZ - Philippe BOISSEAU
Léonard POMEZ - Geoffroy BOISSEAU

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Ces conditions sont synthétisées, merci de se référer à notre site internet www.ivoire-troyes.com pour lire et accepter les conditions générales de ventes intégrales.

- Paiement au comptant, y compris pour les achats à distance (ordre d'achat, téléphone, internet) à effectuer dès réception du bordereau.
- **Frais acheteurs supplémentaires : 24% (20% HT + TVA à 20%).**
- L'acheteur le plus offrant devient l'adjudicataire.
- En cas de double enchère, le lot est remis en vente.
- L'enchérisseur est supposé enchérir pour lui-même.
- Le commissaire-priseur décide du prix de départ et du montant de l'enchère, et peut refuser une enchère jugée trop basse.

Expositions :

- Une exposition pré-vente permet aux acheteurs de vérifier l'état des objets. Ils doivent les examiner avant l'achat ou demander un rapport de conditions.
- Aucune réclamation ne sera acceptée après adjudication.
- Les images au catalogue ou en ligne sont fidèles, mais des variations de couleurs peuvent exister. Dimensions indiquées sont approximatives.

Enchères par téléphone ou ordres d'achat :

- Les enchères à distance sont un service optionnel de la Sarl BOISSEAU-POMEZ.
- Pour y participer : envoyer une demande écrite, R.I.B et copie d'identité 24h avant la vente.
- BOISSEAU-POMEZ n'est pas responsable des problèmes techniques pendant les enchères à distance.
- Si une enchère en salle égale un ordre d'achat à distance, la personne en salle l'emporte.
- Pas d'enchères téléphoniques pour lots avec estimation basse < 150 € (utiliser un ordre d'achat écrit).
- Qui demande à enchérir par téléphone s'engage à enchérir jusqu'à l'estimation basse.
- Les enchères par téléphone doivent être demandées 24h avant la vente.
- Une caution de 30% de l'estimation du lot est prélevée pour les ordres d'achat ou enchères par téléphone.
- Pour cette consignation, les détails de la carte bancaire (numéro, date d'expiration et cryptogramme) sont exigés.
- Si l'acheteur ne paie pas intégralement, la consignation est conservée comme indemnité et l'objet peut être remis en vente.

Ventes numériques « Live et Online »

- Pour les ventes numériques, le catalogue en ligne vaut publicité et exposition des lots.
- Les biens vendus sont d'occasion et tous les défauts d'usage ne sont pas mentionnés, un avis général est donné.
- Les photos en ligne peuvent ne pas refléter fidèlement l'état réel des lots. Les couleurs peuvent varier.
- Il est conseillé de demander des informations ou photos supplémentaires, voir rapports de conditions.
- Dimensions approximatives avec une marge d'erreur de 10%.
- Pour enchérir en ligne, s'enregistrer avant la vente sur les plateformes d'enchères internet et se référer aux conditions d'utilisation.
- La Sarl BOISSEAU-POMEZ n'est pas responsable des problèmes techniques ou de connexion.
- En cas de problème internet, la vente peut continuer ou s'arrêter.
- En cas d'enchères égales, la priorité va à la salle ou à l'enchère enregistrée en premier.

Droit de rétractation :

- La vente aux enchères ne donne pas droit à rétractation.
- Le droit de rétractation s'applique UNIQUEMENT aux ventes live à huis clos ou online, pour un acheteur non professionnel si le vendeur est professionnel.
- L'acheteur a 14 jours après réception du lot pour se rétracter.
- Il doit récupérer le lot dans les 15 jours après paiement.
- Les frais et responsabilités du renvoi sont à la charge de l'acheteur.
- La Sarl BOISSEAU-POMEZ remboursera sous 14 jours après réception du lot retourné.

Paiement :

- Paiement uniquement par carte bancaire, virement, chèque (banque française avec deux pièces d'identité), site internet ou espèces.
- Pour les acquéreurs à distance, paiement dès réception du bordereau.
- Limites en espèces : 1.000€ pour résidents fiscaux français/professionnels et 15.000€ pour non-résidents non professionnels.

Achat de biens culturels :

- L'acheteur ne peut lier son paiement à la réception du certificat d'exportation pour des biens culturels.

Défaut de paiement :

- Tout défaut ou retard de paiement engage la responsabilité de l'enchérisseur.
- La SARL BOISSEAU-POMEZ est liée à des fichiers de prévention d'impayés. Les incidents peuvent y être inscrits. Pour rectifier ces informations, s'adresser au SYMEV à Paris.
- Ce fichier est accessible à tous les abonnés pour prévenir les impayés.
- Si l'adjudicataire ne paie pas, l'objet peut être remis en vente. Il devra payer la différence si la nouvelle vente est inférieure et ne bénéficiera d'aucun surplus si elle est supérieure. Il paiera aussi les frais de cette nouvelle vente.
- Toute consignation prélevée sera conservée comme indemnité.

Fichier TEMIS :

- La Sarl BOISSEAU-POMEZ et les SELARL liées sont abonnées au Service TEMIS pour suivre les incidents de paiements dans les ventes aux enchères.
- Les adjudications non payées ou avec retard peuvent être inscrites dans le Fichier TEMIS.
- Ce fichier est accessible à tous les abonnés pour prévenir les impayés.
- Une inscription au TEMIS peut limiter la capacité d'enchérir et suspendre temporairement l'accès au service «live» de www.interencheres.com.
- La durée d'inscription au TEMIS varie selon le nombre d'incidents et leur régularisation.
- CPM gère le Fichier TEMIS, tandis que la Sarl BOISSEAU-POMEZ et SELARL concernée gèrent leurs propres utilisations.
- Les enchérisseurs peuvent vérifier ou contester leur inscription au TEMIS par écrit à des adresses spécifiées.
- Les notifications importantes post-adjudication sont envoyées à l'adresse e-mail/postale fournie par l'enchérisseur, qui doit notifier tout changement de coordonnées.

Retrait des achats :

- Le retrait rapide sous 7 jours est fortement recommandé.
- Le magasinage est un service sans responsabilité de la Sarl BOISSEAU POMEZ en cas de dommages, vols, pertes, etc.
- Retrait des achats possible immédiatement avec paiement en carte bancaire, virement instantané, sur site internet, en espèces (<1000€ si français ou <15000€ si étranger) ou engagement bancaire récent. Sinon, attente du paiement intégral.
- En cas de paiement par chèque/virement, retrait différé jusqu'à encaissement.
- Démontage et transport à la charge de l'acheteur.
- L'objet est sous responsabilité de l'acheteur dès adjudication, qui doit l'assurer.
- Retraits différés : gratuité du magasinage pendant 15 jours post-vente.
- Après, facturation de 20 €HT par jour et par lot non retiré.
- Puis, dépôt en garde-meubles à Orléans à la charge de l'acheteur.

Expéditions des achats :

- La SARL BOISSEAU-POMEZ ne gère par les expéditions. C'est l'adjudicataire qui doit se charger des démarches auprès des sociétés partenaires, et assumer les risques.
- Options :
 1. Retrait personnel ou via transporteur.
 2. Expédition via MAIL BOXES - devis par contact.
 3. Expédition via THE PACKENGERS - devis par contact.
 4. Expédition via CSJ SERVICES - devis par contact.
 5. Expédition via HERMÈS LOGISTIQUE - devis par contact.
 6. Transport pour gros objets avec Sarl Transports BERNARD.
 7. Relais-colis à Paris pour 40€ minimum puis tarifs variables selon valeur et volume du lot. Retraits à des horaires spécifiés et SUR RENDEZ-VOUS.
- L'acheteur gère les problèmes avec les services postaux ou transporteurs pour dommages. Le transport est à ses risques. Il doit vérifier l'état à la réception devant le livreur.

Préemption de l'état :

- L'État français a un droit de préemption sur les œuvres vendues.
- Ce droit s'exerce juste après l'adjudication et doit être confirmé sous 15 jours.
- Il est applicable même pour les ventes totalement dématérialisées.

Règlement RGPD :

- Dans le cadre des ventes aux enchères, des données personnelles sont collectées sur vendeurs et acheteurs.
- Ces personnes ont le droit d'accéder, rectifier et s'opposer à leurs données en contactant la maison de ventes.
- Les données peuvent être utilisées pour des obligations légales et, sauf opposition, pour des activités comme le marketing.
- Les données peuvent être partagées avec les autorités si nécessaire.
- La loi française régit toutes les relations contractuelles. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Responsabilité civile :

- L'action en responsabilité civile a un délai de prescription de 5 ans selon l'Art L 321-17 du Code Commerce.

Thierry POMEZ - Philippe BOISSEAU
Léonard POMEZ - Geoffroy BOISSEAU

CONDITIONS DE VENTE AUX ENCHERES

Elle sera faite au comptant, ce qui signifie, pour les acquéreurs à distance (ordre d'achat, téléphone, internet), que le règlement doit être effectué immédiatement dès la réception du bordereau.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, **les frais suivants : 24 % (20 % HT + TVA à 20%)**. Certains lots dépendant de dossiers judiciaires seront vendus par les SELARL Philippe BOISSEAU ou Thierry POMEZ ou Léonard POMEZ, Commissaires de Justice (anciennement Commissaires-priseurs Judiciaires) ; les frais pour ces lots seront de **14,28 % (11,90 % HT + TVA)**. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-Preneur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'enchérisseur est réputé agir en son propre nom.

Le commissaire-preneur qui dirige la vente a toute latitude concernant la mise à prix et le pas d'enchères et peut refuser une enchère s'il juge le pas d'enchères insuffisant.

Demande d'enchères par téléphone au plus tard 24 h avant la vente.

Pour tout ordre d'achat ou demande d'enchère par téléphone, **une consignation bancaire de 30 %** sera prélevée afin de sécuriser les enchères. A cette fin, il sera impérativement demandé pour pré-autorisation de paiement les numéros de carte bancaire avec date d'expiration et cryptogramme.

En cas de défaut de paiement de l'intégralité de la somme due, la consignation prélevée sera conservée par la SARL BOISSEAU-POMEZ ou la SELARL concernée à titre d'indemnité et l'objet non payé pourra être remis en vente.

PAIEMENT : Strictement au comptant, par carte bancaire, virement bancaire, chèque uniquement sur banque française avec présentation de deux pièces d'identité (les chèques étrangers ne sont pas acceptés) ou en espèces.

Pour les acquéreurs à distance (par internet, ordre d'achat ou téléphone), cela signifie que le bordereau doit être réglé dès sa réception par l'adjudicataire.

Rappel : Pour l'ensemble des lots achetés dans une même vente, le seuil maximal des paiements en espèces est fixé à 1.000 euros lorsque l'acheteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, et à 15 000 € lorsque l'acheteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

VEHICULES : Des frais de dossier supplémentaires sont à prévoir à la charge de l'acquéreur. Ces frais s'élèvent à 100 euros.

EXPORTATION DE BIENS CULTURELS : L'acheteur ne peut conditionner son paiement à l'obtention du certificat d'exportation.

DEFAUT DE PAIEMENT : Le défaut de paiement a des conséquences pour le fol enchérisseur d'action en responsabilité.

En outre, la Sarl BOISSEAU-POMEZ est adhérente au fichier TEMIS (voir plus loin), ainsi qu'au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Preneurs auprès duquel les incidents de paiements sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du SYMEV 15 Rue Fressinet 75016 PARIS.

Après avoir constaté la défaillance de l'adjudicataire, l'objet pourra être remis en vente. L'acquéreur défaillant sera redevable de la différence entre la première et la seconde adjudication sans pouvoir prétendre au surplus si celle-ci est supérieure à la première. Les frais de remise en vente du bien seront à la charge de l'acquéreur défaillant. En outre, si une consignation a été prélevée, elle sera conservée à titre d'indemnité par la SARL BOISSEAU-POMEZ ou la SELARL concernée.

Une **EXPOSITION** préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, les acheteurs sont donc tenus de les examiner personnellement avant la vente. Il ne sera donc admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions des oeuvres au catalogue ou sur les sites Internet sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

ENCHERES A DISTANCE (téléphone, internet ou ordre d'achat) : Le mode normal pour enchérir consistant à être présent dans la salle des ventes, ce service d'enchères à distance est facultatif et limité aux moyens de la Sarl BOISSEAU POMEZ. La demande par écrit accompagnée de vos coordonnées bancaires (R.I.B) et d'une copie recto-verso votre pièce d'identité devra nous parvenir 24 heures au plus tard avant la vente. La Sarl BOISSEAU POMEZ ne pourra pas être tenue responsable des incidents techniques avant ou pendant l'appel si la liaison téléphonique n'est pas établie ou est établie tardivement, en cas d'erreur ou d'omission, ou en cas d'interruption pour quelques raisons que ce soit de la transmission (en live par Internet ou par téléphone). En cas d'enchère en salle à égalité avec un ordre d'achat, le lot sera adjugé à la personne présente en salle.

De plus, pour éviter les erreurs et certains abus :

- * nous sommes contraints de ne plus pouvoir accepter de demande d'enchères par téléphone pour les lots dont l'estimation basse est inférieure à 150 € (dans ce cas, il suffit d'adresser un ordre d'achat écrit)
- * toute personne demandant à enchérir par téléphone est réputée avoir l'intention d'enchérir au moins jusqu'à l'estimation basse.

VENTE NUMERIQUE : En cas de vente aux enchères publiques numérique dite vente live et vente live à huis-clos, et de vente aux enchères dématérialisées dites «online», la

diffusion publique du catalogue de vente numérique vaut publicité préalable.

La présentation des lots sur Internet vaut exposition préalable.

Il est rappelé que les biens vendus sont des biens d'occasion avec tous les défauts inhérents à leur usage. Aussi tous les défauts d'usage ne sont pas indiqués dans la description.

Les lots présentés peuvent faire l'objet de plusieurs photographies mises en ligne sur nos sites mais tous les défauts ne sont pas forcément visibles sur les photos, de même que l'appréciation des couleurs peut différer selon les écrans et l'éclairage de prise de vues. Ainsi les reproductions photographiques peuvent ne pas donner une image entièrement fidèle de l'état réel du lot.

En conséquence, tout amateur est incité à demander des renseignements ou des photographies complémentaires à la maison de ventes.

Les photographies des lots font partie de la description. Il ne sera admis aucune réclamation contenant des défauts non signalés mais visibles sur les photographies.

Les dimensions sont données à titre indicatif avec une marge d'erreur d'environ 10 %.

Pour enchérir en ligne, les enchérisseurs veilleront à s'enregistrer avant la vente. La Sarl BOISSEAU-POMEZ se réserve le droit de demander à tout enchérisseur potentiel de justifier de son identité ainsi que ses références bancaires et d'effectuer une caution ou dépôt de garantie. La Sarl BOISSEAU-POMEZ se réserve la possibilité de refuser l'accès à la vente à toute personne qui n'aurait pas satisfait ces demandes.

La Sarl BOISSEAU-POMEZ ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement lié à la plateforme ou à la connexion. De même, la prise en compte de demande d'enchères par téléphone ou d'enchères par Internet ne pourra engager la responsabilité de la Sarl BOISSEAU-POMEZ en cas de dysfonctionnement ou de défaut d'exécution (erreur, interruption ou omission dans la réception des enchères).

En cas de rupture de liaison internet, le commissaire-preneur est libre de continuer ou d'arrêter la vente.

En cas d'égalité d'enchères, priorité sera donnée à la salle ou à l'enchère prise en compte en premier par le commissaire-preneur.

PREEMPTION DE L'ETAT : L'Etat français dispose d'un droit de préemption des oeuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication et doit être confirmé par l'Etat dans les 15 jours. Ce droit peut être exercé même dans les ventes totalement dématérialisées.

DROIT DE RETRACTATION : Le droit de rétractation ne concerne que les ventes live à huis clos ou les ventes online et uniquement au profit d'un adjudicataire non professionnel pour un lot dont le vendeur est un professionnel. Ce droit de rétractation doit être mis en oeuvre dans les 14 jours suivants la réception du lot par l'acquéreur. En conséquence, l'adjudicataire du lot devra en prendre possession impérativement dans un délai de 15 jours à compter de son règlement. Le renvoi du lot se fera aux frais de l'adjudicataire et sous sa responsabilité. Le remboursement par la Sarl BOISSEAU-POMEZ sera effectué dans les 14 jours suivant la réception du lot objet de la rétractation.

PRESCRIPTION : Le délai de prescription de l'action en responsabilité civile est de 5 ans (Art L 321-17 Code Commerce).

RETRAIT DES ACHATS, MAGASINAGE : Immédiat en cas de paiement en espèces ou avec lettre d'engagement bancaire de moins de 3 jours de date. Aucun lot vendu ne sera délivré avant un règlement intégral des sommes dues. En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement définitif. Le démontage et le transport sont à la charge de l'acquéreur. Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions.

Le magasinage des lots vendus est un service. En conséquence, le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la Sarl BOISSEAU POMEZ à quelque titre que ce soit (accidents, vols ou pertes). La Sarl BOISSEAU POMEZ décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Il est donc conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais.

CONDITIONS D'EXPEDITIONS : La délivrance des objets adjugés s'effectue sur le lieu de la vente après complet paiement par l'adjudicataire. En cas d'enchères à distances, l'adjudicataire, qui doit alors en faire la demande expresse, peut solliciter que, dans la mesure du possible, l'objet adjugé lui soit transporté, ce qui est un service et non pas une obligation.

Modalités de RETRAITS & EXPEDITIONS à organiser IMPÉRATIVEMENT sous 15 jours en :

- A/** vous rendant à l'Hôtel des Ventes pour récupérer vos achats, après nous avoir informé de la date de votre venue uniquement par retour de mail. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Merci de prévoir votre matériel pour l'emballage de vos lots.
- B/** mandatant nos prestataires partenaires qui vous expédieront ou livreront vos achats à vos frais :
 - **PETITS OBJETS** : MAILBOXES, envoyez votre bordereau à mbe2580@mbeFrance.fr ou 03.10.94.02.28
 - **OBJETS VOLUMINEUX OU MOBILIER** :
 - **TRANSPORTS BERNARD** : envoyez votre bordereau à michel.bernard34@wanadoo.fr ou 06.75.20.56.63

- **TOUS TYPES DE LOTS : THEPACKENGERS** : envoyez votre bordereau à hello@thepackengers.com ou 01.76.44.00.99
- **HERMES** : envoyez votre bordereau à devis@enchères-expedition.fr ou 06.65.20.10.55
- **COCOLIS** : www.cocolis.fr : faites livrer vos colis par un particulier qui a de la place dans son coffre ou dans sa valise sous votre entière responsabilité.
- **TRANSPORTEURS DE VOTRE CHOIX**
- C/ demandant le dépôt à notre bureau à PARIS (uniquement pour les objets peu volumineux) par l'intermédiaire de notre transporteur professionnel sur forfait de 40€ (ajustable suivant le volume et la valeur de la marchandise). Navette tous les 20 jours. Bureau situé au 3, Cité Rougemont 75009 PARIS - Ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 13h et de 14h à 17h, fermeture à 16h le vendredi.

ATTENTION : Sans aucune réaction de votre part, après un délai raisonnable de 15 jours, les lots seront remis dans un garde-meuble externe à l'hôtel des ventes qui facturera 20€ par jour et par lot non retiré, au bout d'1 mois les lots seront considérés comme abandonnés et revendus au titre des frais de gardiennage.

INFORMATION : Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente, puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à la Sarl BOISSEAU-POMEZ par courrier ou par email.

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne (en direct ou par dépôt d'ordre d'achat secret) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la Sarl BOISSEAU-POMEZ et SELARL concernée tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- * Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- * Pour les lots judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC).
- * Pour les véhicules volontaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- * Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels. La Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

La Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : **jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.**

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- * Pour les lots volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- * Pour les lots judiciaires, catégories meubles et objets d'art et matériel professionnel, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Fichier TEMIS des restrictions d'accès aux ventes aux enchères NOTICE D'INFORMATION

La Sarl BOISSEAU-POMEZ et les SELARL Philippe BOISSEAU ou Thierry POMEZ ou Léonard POMEZ sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnées au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II « Des ventes aux enchères » du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnées au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elles organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnées au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnées, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée en tant qu'abonnées sont responsables de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée : par écrit auprès de SARL BOISSEAU-POMEZ, 1 rue de la Paix, 10000 TROYES
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la Sarl BOISSEAU-POMEZ et la SELARL concernée de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

La loi française seule régit l'ensemble des relations contractuelles entre les parties et est applicable aux présentes conditions générales de vente et aux enchères publiques qu'elles régissent. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur interprétation ou leur exécution sera soumise aux tribunaux compétents.